ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 80752

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités concernant la nouvelle compétence tarifaire des services d'aide à domicile. Dans l'hypothèse d'une application de la nouvelle compétence au 1er janvier 2006, il s'interroge sur la pérennité des subventions de la DDASS attribuées dan le cadre de forfaits simples et de forfaits majorés sous forme d'heures gratuites, dont bénéficient les personnes lourdement handicapées. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre en terme de maintien de ces subventions en parallèle avec la tarification départementale.

Données clés

Auteur : M. Kléber Mesquida
Circonscription : Hérault (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80752
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11465